

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

## ***INVESTISSEMENT - Pastoralisme & foncier agricole***

Ce dossier de demande de subvention a vocation à être rempli par le porteur de projet souhaitant solliciter du Département de la Savoie une subvention d'investissement.

Le dossier doit être complet pour pouvoir être ensuite instruit, c'est-à-dire retourné au Département entièrement renseigné et accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires. En cas de document incomplet, le Département se réserve le droit de ne pas instruire votre demande.

En cas de problème ou de question sur la manière de remplir le présent dossier et ses annexes, l'unité agriculture, alimentation et forêt se tient à votre disposition : Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr / tél : 04 79 96 74 90

### **Modalités dépôt - instruction - versement**

Cf. annexe "modalités"

### **Composition du dossier à compléter :**

- Demande de subvention dûment complétée (présent dossier)
- Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP)
- Devis

Pour les actions qui appelleraient un cofinancement FEADER dans le cadre du Plan Stratégique National, la demande doit être saisie en ligne sur le portail des aides de la Région : [www.auvergnerhonealpes.fr/aides](http://www.auvergnerhonealpes.fr/aides)

## LE DEMANDEUR

**Nom du demandeur :**

Adresse du siège social :

\_\_\_\_\_

Code postal :

\_\_\_\_\_

Commune :

\_\_\_\_\_

Téléphone :

\_\_\_\_\_

Courriel :

\_\_\_\_\_

Numéro SIREN / SIRET :

\_\_\_\_\_

Adresse de correspondance (si différente du siège) :

\_\_\_\_\_

Code postal :

\_\_\_\_\_

Commune :

\_\_\_\_\_

**Représentant légal :**

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Téléphone :

\_\_\_\_\_

Courriel :

\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Personne chargée du dossier (si différente) :**

Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Précisions utiles le cas échéant :

.....

Engagement foncier le cas échéant : ..... Si membre d'un groupement/collectif, lequel : .....

# DESCRIPTIF DES INVESTISSEMENTS

voir modalités et aides du Département de Savoie en annexe

Orientations	Dispositifs	investissement prévu	montant HT
S'adapter au changement climatique	irrigation individuelle / petits collectifs		
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles collectives		
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Gestion responsable des espaces naturels		
	Gestion responsable des espaces naturels		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volets production et transformation	Investir pour mon exploitation d'élevage		
	Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral (mesure 207 du PSN)		
	Autres investissements spécifiques		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles		
Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral	Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral (mesure 207 du PSN)		
	Acquérir (ou louer) du foncier et/ou aménager pour installer des exploitants		
	Acompagnement aux acquisitions publiques ou privées d'intérêt collectif		
	Maîtrise foncière publique pour sauvegarde et reconquête d'alpages		
			total HT : €

Descriptif projet :

Joindre tout document synthétique, cartographique, cadastral et descriptif de l'opération, d'engagement au respect de conditions d'éligibilité

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant du projet TTC :		€
Montant du projet HORS TAXE :		€
subvention du Département 73		€
autres subventions (à préciser) :		€
		€
		€
		€
		€
Autofinancement et emprunt :		€
		€

Calendrier prévisionnel des investissements : début : ..... fin : .....

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : .....

## SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir ou délibération pour déposer le dossier au nom de la structure,
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- certifie que l'investissement est conforme aux aspects réglementaires (marché public, environnement etc. et aux préconisations d'usage)
- reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint
- m'engage à conserver la fonction des investissements pendant au moins 15 ans à compter du paiement de l'aide du Département
- m'engage le cas échéant à inscrire mon action dans le respect du processus foncier réglementaire et coordonnée à l'échelle intercommunale et Savoyarde

Fait le : ...../...../.....      à : .....

Signature :

NOM - Prénom

L'unité agriculture, alimentation, forêt du Département traite les données recueillies pour instruire votre demande d'aide. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, se référer à la notice annexée à l'imprimé

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : .....

## SUR L'HONNEUR :

- certifie disposer d'un mandat ou pouvoir ou délibération pour déposer le dossier au nom de la structure,
- certifie que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et cotisations sociales et fiscales,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- certifie que l'investissement est conforme aux aspects réglementaires (marché public, environnement etc. et aux préconisations d'usage)
- reconnaît avoir pris connaissance des termes et conditions qu'implique une demande de subvention, notamment en termes de pièces justificatives à transmettre au Département,
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire du RIB de la structure joint
- m'engage à conserver la fonction des investissements pendant au moins 15 ans à compter du paiement de l'aide du Département
- m'engage le cas échéant à inscrire mon action dans le respect du processus foncier réglementaire et coordonnée à l'échelle intercomunale et Savoyarde

Fait le : ...../...../.....      à : .....

Signature :

NOM - Prénom

L'unité agriculture, alimentation, forêt du Département traite les données recueillies pour instruire votre demande d'aide. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, se référer à la notice RGPD annexée à l'imprimé

## CONTRAT DE FILIERE PASTORALISME-FONCIER AGRICOLE 2024-2027 MODALITES

### MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION - VERSEMENT

#### **Dépôt :**

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région AURA : <https://aides.auvergnerhonealpes.fr>

#### **Conditions d'éligibilité :**

Bénéficiaires collectifs :	AFP, GP, Collectivités, SCIC
Respect du Processus foncier coordonné avec les acteurs socio-professionnels concernés	- diagnostic foncier et de potentiel agronomique ou pastoral puis plan de gestion et suivi annuel - avis d'opportunité favorable du Comité Foncier Local, coordonné avec Comité Technique SAFER, et/ou CDOA
Respect de notions transversales de :	Ecoresponsabilité - respect constant et proportionné des milieux et ressources (préconisation de plan de gestion et de suivi annuel, faciliter la force de tonte animale, limiter les interventions mécaniques, suivi consommation eau,...)  Responsabilité sociale - les collectifs en ressource pour les enjeux individuels, partage et respect mutuel , dialogue constant avec le propriétaire - les collectivités, contractualisation de l'entretien des espaces, ouvrages et équipements...  Fonctionnalité - engagement de principe 15 ans, qualité d'entretien « en bon père de famille »...

#### **Instruction :**

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt de votre dossier, sous réserve qu'il soit complet, votre demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à la Commission permanente ou à l'Assemblée Départementale.

Selon son statut public ou privé, chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou une convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

#### **Versement (dispositifs FEADER) :**

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, toutefois, le Département de la Savoie met en place une avance remboursable pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet retenu en comité de programmation relevant des dispositifs T01, 104, 201, 206, 207, 302 ou 303.

#### **Versement (hors dispositifs FEADER) :**

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

**Pour les aides aux investissements :** le règlement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance, d'acomptes et d'un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération. Une avance pourra être versée pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet de plus de 50 000 € retenu en commission permanente. Les conditions de l'avance seront précisées dans la notification ou convention.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation du plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

**Pour les aides au fonctionnement :** le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manifestations, le règlement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

En règle générale, le délai de réalisation de l'action est fixé à 1 an.

### CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires agricoles et européennes

Chargé de mission : [Jerome.DUPRAZ@savoie.fr](mailto:Jerome.DUPRAZ@savoie.fr)

Suivi administratif : [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr)

## DETAILS DES AIDES - FILIERES PASTORALISME-FONCIER AGRICOLE

Orientations	Dispositifs	Actions	Bénéficiaires	Taux d'aide *	Fonctionnement / Investissement	Modalités	Régime aide
S'adapter au changement climatique	irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Exploitants agricoles, collectivités, ASA, AFP	Taux 20 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif + 10 % réalisation à une échelle collective	Investissement	Modalités mesure 205 PSN avec dépenses < 5000 euros **	
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles collectives	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Groupements Exploitants agricoles, collectivités, ASA, AFP	Taux 30 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif + 10 % réalisation à une échelle collective	Investissement	Modalités mesure 206 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Gestion responsable des espaces naturels	MAEC - Mesures Agroenvironnementales et Climatiques : montage PAEC, réalisation et suivi diagnostics et plans de gestion	Organismes professionnels, Intercommunalités	max 80 % de la dépense	Fonctionnement		
	Gestion responsable des espaces naturels	Cultures dérobées : améliorer potentiel agronomique, sols vivants - acquisition semences	Exploitations agricoles via une gestion collective	forfait à définir	Investissement		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volets production et transformation	Investir pour mon exploitation d'élevage	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 201 PSN hor mécanisation en zone de montagne avec dépenses < 10 000 euros **	
	Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral (mesure 207 du PSN)	Investissements collectifs inscrits dans PPT : investissements de production et transformation laitière en alpage	Collectivités, AFP, GP	Taux 40% +5% signe de qualité +5% engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 207 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
	Autres investissements spécifiques	Filets, piquets, électrificateurs, poste de clôture/ débroussailleuse (/ efficacité filets)	Exploitants agricoles filières "ovins", "caprins"	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	SA 108468
Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral	Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral (mesure 207 du PSN)	Investissements collectifs inscrits dans PPT : améliorations pastorales (accès, ressource en eau, reconquête, multiusage...)	Collectivités, AFP, GP, SICA...	Taux 70 % pour mise en valeur espaces pastoraux	Investissement / Fonctionnement	Modalités mesure 207 PSN avec dépenses < 5 000 euros **	
	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires et renouveler les exploitants	Acquérir (ou louer) du foncier et/ou aménager pour installer des exploitants	Exploitants agricoles	Prise de capital à la SCIC Foncière et à la SCIC Ceinture Verte	Investissement	Filières déficitaires : maraîchage, légumes plein champs, arboriculture, porcs, volailles... Conditionné à la viabilité économique	
		Acompagnement aux acquisitions publiques ou privées d'intérêt collectif	Exploitants agricoles, bailleurs collectifs désignés (collectivités ...)	au cas par cas Taux max 30 %	Investissement	Modalités mesure 104 PSN avec dépenses < 5000 euros ** Conditionné à la viabilité économique	
	Maitrise foncière publique pour sauvegarde et reconquête d'alpages	Acquisition de foncier pastoral en alpage ou montagnette : foncier non bâti à vocation pastorale, frais d'actes et ingénierie foncière	Commune ou EPCI	Foncier taux 20 à 40 % Frais acte, ingénierie taux 60 %	Investissement	Sur avis d'opportunité favorable du Comité Foncier Local, coordonné avec Comité Technique SAFER, et CDOA	

\* Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul Région, autre financeur possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

\*\* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas

Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas

## NOTICE RGPD

Les informations recueillies dans la demande d'aide sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'unité agriculture, alimentation, forêt du Département.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

En cas de données non renseignées, l'instruction de votre demande d'aide ne pourra pas être finalisée.

Les données collectées pour ce traitement ne sont pas susceptibles d'être diffusées à l'extérieur de la collectivité et seront conservées pendant la durée du traitement sur un serveur sécurisé dans notre système d'informations. Au-delà de cette période, les données collectées seront détruites ou archivées selon les règles imposées par le Règlement général de la Protection des Données.

D'autre part, conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément aux articles 12 à 21 du Règlement Général de la Protection des Données, vous disposez des droits suivants au regard de vos données personnelles :

- Droit d'accès (article 15 du RGPD)

Vous pouvez obtenir, auprès du responsable de traitement, toute information concernant la gestion de vos données personnelles (finalité, catégorie de données traitées, destinataires ...)

Vous pouvez à tout moment demander la rectification de données personnelles inexactes

- Droit à l'effacement (article 17 du RGPD)

Vous pouvez demander que le responsable de traitement efface toutes les données vous concernant quand elles ne sont plus utiles au traitement ou que celui-ci est terminé

- Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD)

Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données personnelles si vous jugez que le traitement est illicite ou qu'il n'est plus utile

- Droit à la portabilité de vos données (article 20 du RGPD)

Vous avez le droit de récupérer les informations que vous avez transmises, dans un format structuré permettant le transfert vers un autre tiers, voire même demander le transfert direct vers le tiers que vous désignez.

- Droit d'opposition (article 21 du RGPD)

Sauf motif légitime du responsable de traitement, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Pour toute demande d'information complémentaire au présent document, vous pouvez vous adresser auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles, à l'adresse suivante : Par courrier : Délégué à la Protection des Données personnelles Hôtel du Département CS 31802 73018 Chambéry Cedex Par mail : donnees-personnelles@savoie.fr.

Pour toute demande liée à l'exécution de vos droits, merci de fournir la preuve de votre identité.

Si vous estimez, après avoir contacté le service du Département, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.